

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Octobre 2018

Le 18 octobre, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LES SALELLES se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2021-12 du code des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 9 octobre 2018**

**PRESENTS :** Mme DESCHANELS Georgette - M BELLECULEE Bernard – M LABALME Frédéric – M ARAKELIAN Jean-Jacques – Mme CHALVET Béatrice - Mr REMI Bertrand- Mme LEMAY Corinne - Mme AGULHON Angélique , Mme MOUTET Josette

**ABSENTS/ EXCUSES :** Mme AGULHON Angélique( pouvoir à G.DESCHANELS)

**SECRETAIRE DE SCEANCE :** Mme DESCHANELS Georgette

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du précédent conseil.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux point à l'ordre du jour :

- Frais de participation à l'école St Joseph-Les Vans
- DM N°2

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à l'ordre du jour complété comme ci-dessous mentionné.

### **I. ASSAINISSEMENT**

1. Admission en non-valeur : Suite à l'état des restes à recouverts transmis par le trésorier, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur d'un montant de 457.13 €

**VOTE A L'UNANIMITE**

2. Adhésion au SISPEC (Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes). Mr le Maire rappelle la loi NOTRE : A compter du premier janvier 2020, la compétence assainissement collectif et adduction d'eau potable basculera automatiquement à la communauté des communes dont relève la commune. Une commune adhérente au SISPEC peut toutefois décider de confier sa compétence à la carte assainissement collectif avant cette date. Les élus ont eu une réunion d'informations/explications avec le directeur du SISPEC. Il leur est demandé de délibérer sur l'adhésion.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

1. Transport local Spécifique : Par convention avec la commune de Montselgues le 13 octobre 2016, la commune avait décidé de maintenir le service de transport de personne le samedi matin, y compris les jours fériés, pour se rendre sur la commune de Les Vans.. La convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler

**VOTE A L'UNANIMITE**

2. Convention occupation domaine privé de la commune : Un apiculteur domicilié sur la commune demande la possibilité de déposer ses ruches sur les parcelles AI 217 et AI 219. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette convention et autoriser Mr le Maire à la signer

**VOTE A L'UNANIMITE**

3. Convention pour prestation de service : La communauté des communes du pays des vans en Cévennes met à la disposition des communes un broyeur pour leurs végétaux uniquement. Pour assurer cette mission dans les conditions d'application des règles de santé et de sécurité au travail, il est nécessaire de conventionner la mise à disposition d'un agent de la commune de Les Assions .

**VOTE A L'UNANIMITE**

4. Dépense de fonctionnement des écoles : Le conseil municipal avait accepté de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles de Les Vans pour deux enfants de la communes. Le conseil doit délibérer sur les frais de participations :

Pour l'école publique

**VOTE A L'UNANIMITE**

Pour l'école privée

**VOTE A L'UNANIMITE**

5. Approbation du règlement intérieur du CCAS : La commission CCAS s'étant réunie la semaine dernière pour élaborer un règlement intérieur sur l'attribution des aides d'urgences et des aides ponctuelles, il convient d'approuver ce règlement en conseil municipal du fait que le budget de CCAS a été inclus dans le budget général de la commune au premier janvier 2018.
- 6.

**7. VOTE A L'UNANIMITE**

## **III. FINANCES**

1. Décision modificative N°2 : Suite à l'exécution de travaux sur le logement communal en janvier 2019, la ligne comptable doit être abondée afin de pouvoir acquitter la facture avant le vote du budget 2019. Il convient de délibérer sur cette décision modificative N°2.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

- Devis de réparation de la voiture du service technique : La décision est prise de ne pas réparer le véhicule et d'envisager l'achat d'un autre.
- Montachard : Une demande d'échange de terrain est faite afin de régulariser la partie goudronnée appartenant à des privés. Il est décidé de faire appel à un géomètre.

